



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France

## *Abionyx Pharma*

***Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites  
existantes ou à émettre***

Assemblée mixte du 28 juin 2022 - résolution n°25  
Abionyx Pharma  
33-43, avenue Georges Pompidou – Bât. D – 31130 Balma



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France

## Abionyx Pharma

Société anonyme  
Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou – Bât. D – 31130 Balma

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée mixte du 28 juin 2022 - résolution n°25

Aux actionnaires,,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liées et/ou des mandataires sociaux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 7,5% du capital social de la société au jour de la décision d'attribution.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Bordeaux, le 7 juin 2022  
Deloitte & Associés

Stéphane Lemanissier  
Associé

Labège, le 7 juin 2022  
KPMG S.A.

Pierre Subreville  
Associé